

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU FSD/DC  
LES CONCERTATIONS POLITIQUES DE PRETORIA :**

**« LA MODERATION SUD-AFRICAINE FAIT SIENNES LES PROPOSITIONS  
D'AMENDEMENT AU PLAN MBEKI INTRODUITES PAR LE FSD/DC, RELATIVES  
A LA NECESSITE DE PRESERVER LES VALEURS ET LES PRINCIPES  
CLASSIQUES D'EQUILIBRE, COORDINATION ET SEPARATION DES  
POUVOIRS »**

Au cours de la rencontre qui a eu lieu hier, 9 octobre 2002, à Pretoria entre le Président de la République d'Afrique du Sud et Président en exercice de l'Union Africaine, S.E. Thabo Mbeki et les délégués de l'opposition politique et de la société civile, l'hôte de la séance a tenu à faire le point sur l'évolution de la négociation politique visant la recherche d'un consensus entre toutes les composantes du Dialogue Inter congolais sur la question de l'architecture institutionnelle qui devra régir la République Démocratique du Congo pendant la Transition démocratique et pre-électorale.

Sur la base de l'analyse de l'ensemble des amendements reçus par la modération, il ressort la nécessité de prendre en compte, pour leur pertinence, les amendements du plan originaire proposé par le Président Mbeki, entendus comme des améliorations qui se réfèrent aux « valeurs et principes » à préserver absolument dans le travail d'ingénierie constitutionnelle qui fait l'objet des négociations en cours;

**voici les principes retenus :**

le Gouvernement d'Union Nationale qui devra être mis en place, nécessite une COORDINATION afin d'assurer l'efficacité de l'action de l'exécutif de la transition : à ce effet, il faudra prévoir un organe chargé de cette tâche qui ne peut pas être assumée par une direction multi-céphale de l'organe complexe « Présidence de la République », englobant le Présidents et le Vice-Présidents de la République;

le Parlement de Transition ne doit pas être réduit à une simple chambre d'enregistrement, devant, au contraire, jouer pleinement son rôle de contre-pouvoir face à l'exécutif : à cet effet, la forme de gouvernement qui pourra assurer un rôle effectif du Parlement est celle propre d'un régime Parlementaire Rationalisé, plutôt que celle proposée par la modération, assimilable plus au régime Présidentiel, où le gouvernement est responsable face au Président de la République et non face au Parlement ;

les principes de la séparation des pouvoirs, du balancement des pouvoirs entre les organes de l'exécutif et législatif ont été mis en exergue en tant que valeurs incontournables dans la projection de l'architecture institutionnelle.

Egalement, il a été question de préciser exactement les compétences des deux chambres détentrices du pouvoir législatif, dans l'optique d'une re-centralisation de l'architecture institutionnelle autour des organes composant le pouvoir législatif.

Pour conclure, le Président Mbeki a tenu à souligner qu' il se dégage présentement, un accord sur le 99% des questions relatives à la structure institutionnelle à mettre en place et que le travail abattu par les délégués de l'opposition politique et la société civile se caractérise par sa qualité et la pertinence des amendements introduits.

Les derniers différends feront l'objet de la rencontre d'aujourd'hui, 10 octobre 2002, entre l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour la RDC, M. Moustapha Niasse, la modération Sud-Africaine et l'ensemble des délégués de l'opposition politique et de la Société Civile.

Fait à Pretoria le 10 octobre 2002,

\Marc MAWETE,

Expert Conseiller

FSD/DEMOCRATIE CHRETIENNE